

PANDÉMIE GRIPPALE

GUIDE PRATIQUE

POUR LES

PROFESSIONNELS

DU SECTEUR

DE L'ALIMENTATION



- p.2 ▶ INFLUENZA AVIAIRE ET PANDÉMIE GRIPPALE
- p.2 ▶ POURQUOI FAUT-IL SE PRÉPARER ?
- p.3 ▶ RISQUE DE CONTAGION
- p.4 ▶ MESURES DE PRÉVENTION
- p.4 LE RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE
- p.5 LES TYPES DE MASQUES À UTILISER
- p.5 ÉLIMINATION DES MASQUES, MOUCHOIRS ET GANTS
- p.6 RÉDUCTION DES RISQUES DE CONTAGION
- p.6 ▶ ABSENTÉISME
- p.7 ▶ COMMENT SE PRÉPARER
- p.9 ▶ RELATIONS AVEC LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL
- p.9 ▶ COMMUNICATION AUX CONSOMMATEURS DANS LES MAGASINS
- p.10 ▶ COORDINATION LOCALE
- p.11 ▶ ANNEXE LE PLAN GOUVERNEMENTAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



INFLUENZA AVIAIRE ET PANDÉMIE GRIPPALE

L'influenza aviaire est une maladie des oiseaux due à un virus de la même famille que celle des virus grippaux qui atteignent l'Homme. L'épizootie de grippe aviaire qui a enflammé le sud-est asiatique à partir de 2003 puis a atteint l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, est due à un virus de type A(H5N1) hautement pathogène. Ce virus, très contagieux chez les oiseaux et les volailles domestiques, n'est dangereux pour l'Homme que dans des circonstances de contacts étroits, prolongés et répétés avec des sécrétions respiratoires ou des déjections d'oiseaux infectés, dans des espaces confinés. La transmission de la grippe aviaire à l'Homme reste un phénomène rare.

Par contre, un nouveau virus grippal pandémique peut provenir d'une modification du virus A(H5N1), qui ferait de lui un virus adapté à l'Homme contre lequel la population n'aurait encore développé aucune immunité, et donc potentiellement dangereux. Le présent guide porte sur la préparation à une telle situation de pandémie.

POURQUOI FAUT-IL SE PRÉPARER ?

Outre un impact sanitaire majeur, une pandémie grippale perturbera l'ensemble des activités sociales et économiques notamment du fait d'un absentéisme élevé. Les activités des entreprises du secteur alimentaire que ce soit au niveau de la production ou de la distribution pourraient en outre rencontrer des difficultés au niveau de la logistique. On ne peut pas exclure non plus des perturbations locales dans la fourniture de certains services essentiels tels que la fourniture d'énergie, d'eau ou les télécommunications. Une communication mal maîtrisée pourrait conduire à des stockages inconsidérés par une partie de la population entraînant des pénuries et éventuellement des pillages de magasins.

De plus, une interruption prolongée de l'activité de certaines entreprises mal préparées pourrait mettre en cause leur survie.

Il s'agit donc en période de pandémie de non seulement freiner la diffusion du virus et de prendre en charge les malades mais aussi d'assurer la continuité du fonctionnement de la société et le maintien de l'activité économique. Pour ce faire, il est indispensable que les entreprises se préparent à la survenue de cette pandémie : c'est l'objectif du présent guide.



RISQUE DE CONTAGION

Le virus de la grippe se transmet facilement d'une personne à l'autre par voie respiratoire, au moyen des microgouttelettes et des particules excrétées par les sujets infectés lorsqu'ils toussent ou éternuent, ou par contact direct (mains, baiser...). Les sujets infectés sont contagieux dès la veille des signes apparents de la maladie et durant quatre jours.

Le risque doit être analysé à la fois pour le personnel de l'entreprise, celui des sous-traitants et la clientèle. Le risque de contamination est d'autant plus grand qu'il y a une forte concentration de population. Le personnel en contact constant avec le public est plus exposé que celui qui travaille dans un espace (atelier, bureau, etc.) avec un nombre limité de personnes.

MESURES DE PRÉVENTION

En cas de pandémie, le vaccin correspondant au virus en cause ne sera pas disponible avant au moins 4 mois et donc pas avant la fin de la première vague pandémique. Les médicaments antiviraux sont destinés aux malades et délivrés sur prescription médicale. Par conséquent, les seules mesures de protection des personnes relevant de la responsabilité des entreprises concernent le respect des règles d'hygiène prescrites par les guides de bonnes pratiques d'hygiène correspondant à leurs activités, en particulier celles relatives à l'hygiène du personnel, aux nettoyages et désinfections, ainsi que la fourniture des équipements de protection tels que les masques. Le médecin du travail pourra utilement être sollicité, notamment dans le cadre de son action en milieu de travail, pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de protection de la santé.

LE RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE

Le virus grippal se transmettant essentiellement par voie respiratoire et pouvant se trouver sur les mains des malades et sur des objets contaminés, y compris les poignées de portes et les tables de travail, des mesures d'hygiène de base doivent être appliquées.

HYGIÈNE GÉNÉRALE DU PERSONNEL

- ★ ne pas boire, ni manger, ni fumer dans les locaux de travail ;
- ★ désinfecter et protéger les blessures ;
- ★ respecter les consignes de port de masques ou de tenue de protection ;
- ★ respecter les consignes de circulation dans l'entreprise.

HYGIÈNE DE BASE DES VOIES RESPIRATOIRES :

- ★ se couvrir la bouche chaque fois qu'on tousse ;
- ★ se couvrir le nez chaque fois qu'on éternue ;
- ★ se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique que l'on jette ensuite dans une poubelle fermée par un couvercle ;
- ★ ne cracher que dans un mouchoir en papier à usage unique jeté dans une poubelle fermée par un couvercle.

HYGIÈNE DES MAINS

Le lavage des mains au savon ou l'utilisation de produit hydro-alcoolique (vendu en pharmacie) est essentiel, et doit se faire soigneusement et être répété très souvent dans la journée par tout le personnel.

MESURES SPÉCIFIQUES POUR LE PERSONNEL MANIPULANT LES DENRÉES

- ★ porter une tenue de travail individuelle, propre (renouvelée chaque jour) et complète.

LES TYPES DE MASQUES À UTILISER

Les masques de protection respiratoire individuelle

Ce sont des masques filtrants protégeant le porteur contre le risque d'inhalation d'agents infectieux. Ces masques sont difficilement supportés au-delà de quelques heures et ne peuvent être réutilisés. Il en existe trois types classés en fonction de leur efficacité. Pour les personnes à risque d'exposition majeur, c'est le masque FFP2 qui est préconisé.

Les masques anti-projection

Ils correspondent aux masques chirurgicaux. Ils permettent d'éviter à un malade en incubation de contaminer son entourage, son environnement et les denrées qu'il manipule. Leur port est préconisé en particulier dans les locaux fermés accueillant du public.

Équipement du personnel

Il est donc recommandé aux entreprises d'identifier dès à présent si, parmi leur personnel, certaines personnes sont susceptibles d'être exposées à des risques de contamination plus élevés. Il s'agit de personnes en contact avec des malades (personnel d'infirmier, médecin du travail), en contact constant avec le public (caissières, personnels de vente...) ou en contact avec des produits pouvant être contaminés (personnel intervenant en début de chaîne dans les abattoirs de volailles ou manipulant des sous-produits d'abattoir non traités). Ce personnel doit être équipé de masques FFP2. Pour le reste du personnel des masques anti-projection suffisent.

Précautions d'emploi des masques

Pour être efficaces, les masques doivent être utilisés dans de bonnes conditions en respectant les règles suivantes :

- Consulter les notices d'emploi fournies par les fabricants ;
- Ajuster les masques de protection respiratoire : dépliage complet, liens bien serrés ou élastiques bien en place, pince-nez ajusté ;
- Une fois qu'il est en place, ne pas manipuler le masque car il existe un risque de détérioration de celui-ci et de contamination des mains ;
- Se laver les mains après avoir enlevé le masque .

ÉLIMINATION DES MASQUES, MOUCHOIRS ET GANTS

Sur tous les lieux de travail ou recevant du public, vous devrez mettre à la disposition des clients, du personnel et des prestataires de services, des poubelles clairement identifiées avec sacs en plastique étanches et couvercle à commande non manuelle, afin de collecter leurs mouchoirs, masques et gants usagés. Ces poubelles devront être judicieusement placées pour être effectivement utilisées par tous. Elles seront nettoyées et désinfectées quotidiennement.

Les sacs en plastique sont collectés régulièrement par des personnes équipées de gants. Elles les mettent fermés dans un deuxième sac plastique étanche qu'elles ferment ensuite hermétiquement. Ainsi conditionnés, ils peuvent être éliminés dans le circuit des ordures ménagères.

RÉDUCTION DES RISQUES DE CONTAGION

- ★ Limiter au strict minimum la circulation de professionnels « extérieurs » dans l'entreprise (maintenance, livraisons, ...). Ces personnes ne pourront circuler que dans les zones où elles doivent intervenir et devront être équipées d'un masque approprié, ainsi que, si nécessaire, d'une tenue de protection ;
- ★ Suivre scrupuleusement les consignes de nettoyage et désinfection, notamment dans les zones où circulent des personnes « extérieures » (magasins, zones de livraison, ...) ;
- ★ Protéger dans les magasins ou sur les marchés tous les produits non préemballés exposés à la vente (à l'exception des fruits et légumes) grâce à du film plastique, des vitrines, etc. afin que la clientèle ne puisse pas les contaminer ;
- ★ Si une personne présente les signes cliniques permettant de suspecter une grippe pandémique (qui seront précisés par les autorités sanitaires le moment venu), vous devez l'isoler et appeler le Centre 15 qui, selon son appréciation de la situation, vous conseillera ou la prendra en charge.

ABSENTÉISME

Une pandémie grippale évolue classiquement en vagues successives séparées de plusieurs mois. Au cours d'une vague pandémique qui dure entre 8 et 12 semaines, entre 15 et 35 % de la population est à un moment ou un autre malade ; les cas n'interviennent pas tous en même temps et à moment donné au maximum 10 % de la population est atteint. Les malades ne doivent pas se rendre à leur travail non seulement du fait de leur état physique mais aussi du fait qu'ils sont contagieux pour les autres. Ils vont être absents une à deux semaines.

À ces malades, s'ajoutent les personnes qui ne peuvent pas se rendre à leur travail parce qu'elles doivent prendre soin d'un proche malade ou que les écoles étant fermées, elles doivent garder leurs enfants à la maison. D'autres pourront être retenus chez eux du fait de perturbations dans les transports en commun.

COMMENT SE PRÉPARER

Toutes les entreprises doivent se préparer à assurer la continuité de leur activité pendant cette période de vague pandémique où elles pourraient avoir à faire face à un absentéisme allant jusqu'à 50 %, pour les raisons évoquées ci-dessus. Elles devront aussi faire face à des difficultés d'approvisionnement et de distribution car tous les opérateurs de la filière auront les mêmes contraintes.

Chaque entreprise doit donc préparer un plan de crise pandémie grippale ayant pour but d'assurer la protection de son personnel et le maintien de l'activité de l'entreprise. Ce plan ne peut être réalisé qu'au niveau de l'entreprise elle-même car il dépend de son type d'activité, de sa taille, de son organisation et de son environnement.

Dans tous les cas, il est recommandé au chef d'entreprise de désigner une personne responsable (et un remplaçant) chargée de préparer l'entreprise à ce mode de fonctionnement et d'établir la liste des contacts utiles.

Voici un certain nombre d'éléments à prendre en compte pour élaborer ce plan :

VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS, CLIENTS PROFESSIONNELS ET PRESTATAIRES :

- ◆ identifier dans l'entreprise les personnes (points de contact) chargées de communiquer avec l'amont et l'aval ;
- ◆ contacter ses fournisseurs, prestataires, clients et son environnement économique (transport, énergie, télécommunications, courrier,..) afin de savoir comment ils ont eux-mêmes prévu de maintenir leur activité ;
- ◆ envisager de possibles fermetures de frontières handicapant l'approvisionnement ;
- ◆ favoriser les approvisionnements locaux ou les fournisseurs les plus proches ;
- ◆ prévoir de fournir aux intérimaires et éventuellement aux prestataires intervenant sur les sites (livreurs, personnel de maintenance, de gardiennage ou de nettoyage...) les consignes d'entrée, de déplacement et de protection identiques à celles du personnel.

EN INTERNE :

- ◆ avoir un stock de masques suffisants et connaître leur affectation aux différents postes de l'entreprise ; (une liste de fournisseurs de masques est accessible sur le site Internet http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/grippe_aviaire/producteurs_masque.htm);
- ◆ informer son personnel sur ce qu'est la situation « actuelle » (épizootie), ce que serait une pandémie, sur les risques et les mesures de prévention individuelle et collectives... Tenir informé son personnel de l'évolution de la situation en fonction des informations communiquées par son syndicat professionnel, les acteurs nationaux et locaux (préfet, ...);

- ◆ envisager la possibilité d'une surproduction temporaire (ou déstockage pour les productions saisonnières) dans les jours et semaines qui précèdent la pandémie car les autorités peuvent recommander aux consommateurs de stocker à domicile environ 10 jours de consommation de produits alimentaires ;

- ◆ identifier les postes clés indispensables à la production et ceux dont la mise en veille pendant quelques semaines ne remet pas en cause la survie de l'entreprise. Dans le cas particulier des grandes et moyennes surfaces : possibilité de fermeture des activités commerciales à forte main d'œuvre (ateliers et rayons « à la coupe »), et possibilité de fermeture des rayons non alimentaires, exception faite des produits d'hygiène et de nettoyage, ainsi que de certains produits électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge) ;

- ◆ identifier les activités internes ou externalisées indispensables (maintenance, informatique, contrôles qualité et analyses, nettoyage et désinfection, transport de fonds, etc.) ;

- ◆ envisager la modification des plages d'ouverture ou d'activités pour s'adapter à un taux d'absentéisme élevé, tenir compte des contraintes liées au port de masques ou limiter la concentration des personnes ;

- ◆ s'attendre à une planification de la production évoluant au jour le jour en fonction de l'absentéisme et des contraintes d'approvisionnement ;

- ◆ préparer un scénario temporaire de production, de distribution ou de réorientation d'activité (portage de repas ou livraison à domicile), tenant compte des contraintes de personnel, d'approvisionnement, de transport et de distribution ;

- ◆ identifier les matières premières et ingrédients technologiques indispensables dont il faut assurer l'approvisionnement en priorité ;

- ◆ prévoir un mode de gestion des ruptures de stock pour les autres ingrédients (adaptation des recettes, modification d'étiquetage, identifier un contact avec la DDCCRF pour d'éventuelles demandes de dérogation,...) ;

- ◆ envisager le télétravail pour certaines tâches lorsque c'est possible, et l'organiser ;

- ◆ envisager la possibilité de fonctionner en manuel au cas où des systèmes informatiques ne pourraient être maintenus ou de fonctionner avec des données non habituelles pour les systèmes actuels ;

- ◆ prévoir une adaptation des activités de nettoyage et/ou de désinfection afin d'assurer des conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire au même niveau qu'en fonctionnement normal (choix de nouveaux produits...) ;

- ◆ prévoir une adaptation du fonctionnement des restaurants d'entreprise ;

- ◆ prévoir un contrôle renforcé des accès aux sites et en particulier des entrepôts (au cas où il y aurait pénurie de certaines denrées : risque de vols) ;

- ◆ arrêter les visites d'usine ou des zones de fabrication ;

- ◆ arrêter les animations en magasin avec intervention de personnel interne ou externe (dégustations, etc.).

RELATIONS AVEC LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Quelle que soit la phase de la pandémie, les entreprises doivent être attentives au bon déroulement et à la qualité du dialogue social dans l'ensemble des instances représentatives du personnel qui peuvent exister.

L'ensemble des mesures de prévention envisagées ainsi que celles mises en œuvre en fonction de la phase de la pandémie doivent être présentées au CHSCT (ou à défaut au délégué du personnel).

L'ensemble des mesures d'organisation en fonction de la phase de la pandémie doivent également être présentées au Comité d'Entreprise :

- liste des postes indispensables à l'activité et des postes qui peuvent être suspendus ;
- aménagements d'horaires ;
- organisation de la polyvalence ;
- mise en place du télétravail ;
- informations économiques liées au fonctionnement dégradé de l'entreprises ;
- éventuelles mesures d'accompagnement spécifiques des salariés venant travailler (transport restauration...), etc.

COMMUNICATION AUX CONSOMMATEURS DANS LES MAGASINS

- ★ Recommander aux consommateurs d'acquiescer des masques avant et pendant la pandémie ;
- ★ Inciter la clientèle à se couvrir le nez et la bouche, en l'informant des raisons de cette préconisation et en mettant éventuellement à sa disposition des masques jetables anti-projections à l'entrée du magasin ;
- ★ Rappeler à la clientèle les bonnes pratiques d'hygiène de base et l'informer sur les précautions et les interdictions concernant la manipulation des produits alimentaires ;
- ★ Mettre à disposition de la clientèle dans le magasin, après les caisses ou en sortie de magasin un nombre suffisant de poubelles (nettoyées et désinfectées tous les jours avec couvercle, ouverture non manuelle, double sac (à changer régulièrement)). Une consigne rappellera le bien-fondé de jeter mouchoirs et masques dans ces poubelles.

COORDINATION LOCALE

En situation pré-pandémique, les préfets de département veillent à la préparation des différents acteurs de la Nation aux mesures contenues dans le plan gouvernemental.

En situation pandémique, les préfets de département assurent la gestion de la crise au niveau territorial.

Vous devez suivre leurs recommandations et pouvez faire appel à eux pour qu'ils vous aident à surmonter les difficultés rencontrées.

ANNEXE LE PLAN GOUVERNEMENTAL

Pour préparer le pays à l'apparition d'une épidémie d'Influenza aviaire hautement pathogène ainsi qu'à une pandémie grippale, un plan gouvernemental « Pandémie grippale » a été élaboré.

Ce plan reprend les 6 phases décrites par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), pour fixer les actions à mener en fonction des différentes situations.

PÉRIODE INTERPANDÉMIQUE

SITUATION 1 Absence de nouveau virus hautement pathogène chez l'animal et l'homme

SITUATION 2 a Épidémie à l'étranger provoquée par un virus hautement pathogène, sans cas humain

SITUATION 2 b Épidémie en France provoquée par un virus hautement pathogène, sans cas humain

PÉRIODE D'ALERTE PANDÉMIQUE

SITUATION 3 a Cas humains isolés à l'étranger, sans transmission interhumaine

SITUATION 3 b Cas humains isolés en France, sans transmission interhumaine

SITUATION 4 a Cas humains groupés à l'étranger, limités et localisés

SITUATION 4 b Cas humains groupés en France, limités et localisés

SITUATION 5 a Larges foyers de cas humains groupés non maîtrisés à l'étranger

SITUATION 5 b Extension des cas humains groupés en France

PÉRIODE PANDÉMIQUE

SITUATION 6 Pandémie grippale

La numérotation des phases n'indique pas un enchaînement systématique car, si le virus s'adapte très rapidement, des phases peuvent être sautées. L'influenza aviaire et la pandémie grippale peuvent évoluer indépendamment l'une de l'autre.

Il vous est fortement recommandé de consulter ce plan et les fiches annexées fournissant des précisions pratiques, qui sont mis en ligne sur le site Internet gouvernemental dédié : <http://www.grippeaviaire.gouv.fr>. Ce site présente également la situation de la grippe aviaire en France et dans le monde en matière de santé humaine et animale, ainsi qu'une liste de questions-réponses.

Des questions peuvent aussi être posées par téléphone au numéro d'**Info'grippe aviaire 0 825 302 302** (0,15 € la minute, service ouvert 7 jours sur 7 de 8h à 22h).

The image features a solid orange background at the top and a solid green background at the bottom. In the center of the green section, there are white silhouettes of a family consisting of a man, a woman, and two children. They are holding a white banner with black text. The text on the banner reads "ADOPTONS LES GESTES QUI NOUS PROTÈGENT".

**ADOPTONS
LES GESTES QUI NOUS
PROTÈGENT**